

## ARRETE DU MAIRE

**AM\_2026\_13**

### **ARRETE POUR EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE - GRAND RUE - PROJECTEAM -**

Nous, Maire de la commune de Venasque  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
VU la demande du 12 mars 2026 de l'entreprise PROJECTEAM Sise 1142 Route Léonard de Vinci 84500 BOLLENE,  
sous-traitant de l'opérateur Orange, pour la réalisation d'un dépannage sur le réseau fibre au 105 Grand'Rue à  
Venasque.

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu le 13 mars 2026.

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation vont être dégradées et que, pour le bon déroulement des travaux  
ainsi que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation dans la Grand'Rue.

ARRÊTÉ :

#### ARTICLE 1er

Dans le cadre des travaux de dépannage de la fibre du réseau Orange, l'entreprise PROJECTEAM un empiètement  
sur chaussée sera effectué à la hauteur du 105 Grand'Rue le 13 mars 2026.

#### ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions  
suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

#### ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur,  
pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

#### ARTICLE 4

La Secrétaire de Mairie, les Services Techniques, les Agents de la Force Publique, de la Gendarmerie Nationale, le  
Garde Champêtre de la Commune de Venasque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Fait à Venasque le 12 mai 2025

La Maire,

Dominique PLANCHER



Madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou  
par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Emis le 12/03/2026, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 12/03/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER